



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 192-19

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F19015 relatif aux travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire*

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysses

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 192-19

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F19015 relatif aux travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 058-19, l'attribution des lots 1 et 2 du marché de travaux pour l'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs à Saint-Baldoph et La Ravoire, en groupement de commande avec le SDES et les communes de La Ravoire et Saint-Baldoph.

Les travaux ont été allotés comme suit :

- lot 1 : VRD / surface,
- lot 2 : éclairage / câblage,
- lot 3 : passerelle.

Le marché F19015 du lot 1, sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry, a été attribué pour un montant de 468 135,85 € HT à l'entreprise Colas RAA.

Ces travaux visant à sécuriser et requalifier l'entrée de ville de Saint-Baldoph depuis la sortie d'autoroute, comprennent:

- la création d'un cheminement piétons / cycles sécurisé en bordure de chaussée,
- l'aménagement d'un îlot pour marquer l'entrée de ville et limiter les vitesses,
- la mise en conformité des quais bus de l'arrêt Terraillet,
- la sécurisation des traversées piétonnes,
- l'enfouissement des réseaux secs,
- l'extension du réseau d'éclairage public,
- la gestion et le stockage des eaux de ruissellement.

Le présent avenant au lot n° 1 a pour objet d'approuver les modifications intervenues en cours de travaux et les prix nouveaux associés :

- adaptation du phasage et du calendrier,
- modification du bassin de rétention suite à l'implantation et aux servitudes du réseau de transport de gaz, ainsi que du réseau associé,
- modification des quais bus de l'arrêt Terraillet,
- modification d'ouvrages Orange,
- modification du portail d'accès au restaurant et stand de tir des Chevaliers Tireurs,
- renforcement de la signalisation verticale pour sécuriser les cyclistes au droit des entrées.

Ces éléments conduisent à proposer un avenant au lot 1 du marché de travaux qui s'élève à 29 576,45 € HT, correspondant à une augmentation de 6,32 %.

	€HT	TVA	€T.T.C
Lot 1 - Marché initial	468 135,85 €	93 627,17 €	561 763,02 €
Avenant n° 1	29 576,45 €	5 915,29 €	35 491,74 €
Lot 1 - Marché après avenant n° 1	497 712,30 €	99 542,46 €	597 254,76 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018, déléguant notamment au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 058-19 du Bureau du 2 mai 2019, approuvant l'attribution du marché de travaux pour les travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire,

Vu le marché de travaux F19015,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2019,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F19015 concernant les travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 192-19

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F19015 relatif aux travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	18 décembre 2019
Annexe(s) :	Projet Avenant F19-015

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22797H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22797H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2019
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2019
Période d'affichage :	du au